



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Haïti

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Haïti

Région

Pays dans les Caraïbes situé sur l'île d'Hispaniola

Population

11 123 176 habitants

Croissance démographique

1,52% par an

PIB/habitant (2020)

1176,8 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,510 (170^{ème}/189)

Contexte économique

Haïti est un pays fragile, sujet à des tensions sociales et politiques à répétition. De plus, les tremblements de terre de 2010 et août 2021 ont plongé le pays dans une situation d'urgence humanitaire en détruisant de nombreuses infrastructures (résidences, écoles, hôpitaux, etc.). Selon la Banque Mondiale (2022), 47 % de la population haïtienne vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (moins de 1 dollar par jour et par personne), et 68 % se trouve en situation de pauvreté (moins de 2 dollars par jour et par personne). La crise sanitaire est quant à elle venue accentuer les effets des différentes crises humanitaires et la crise socio-politique auxquelles le pays faisait déjà face.



Défis à relever par le secteur privé

Outre la situation d'extrême pauvreté et de pauvreté généralisée dans le pays, des études de l'Union Européenne et la Banque Mondiale mettent en perspective :

- **La vulnérabilité et l'instabilité de Haïti face aux aléas du changement climatique.** Cette situation rend précaires les volontés et possibilités d'investissements. Le pays, malgré son potentiel, est notamment exposé aux catastrophes naturelles les plus aiguës telles que des ouragans, inondations, glissements de terrain et déforestation¹.
- **Une situation d'insécurité dans le pays** - le pays fait face régulièrement à des tensions sociales et politiques. Ce qui peut décourager les investissements, notamment les investissements étrangers.
- **Une informalité généralisée qui touche davantage le milieu urbain** - l'emploi informel domine et représente plus de 80 % des actifs, à savoir 40 % dans l'agriculture, 25 % dans le commerce, 11 % dans l'industrie, tandis que le secteur public n'emploie que 2 % du total de la population active. En milieu urbain, le secteur informel représente 81 % et 42 % en milieu rural et relève pour la plupart du commerce de gros et de détail. Dans l'ensemble, l'emploi informel comme dans la majorité des PMA relève de la survie pour les travailleurs et les employeurs².
- **Un chômage important** - 61,9 % de la population haïtienne est sans emploi dont 50 % de la tranche d'âge 20 à 24 ans³. Par ailleurs, le chômage déguisé sous forme d'inactivité volontaire

¹ <https://diplomatie-belgium.be/fr/pays/haïti/voyager-haïti-conseils-aux-voyageurs/climat-et-catastrophes-haïti>

² HAÏTI Vers une réponse aux crises récurrentes et à la fragilité chronique. Banque Mondiale, 2022.

³ Gouvernement de Haïti, Plan de Relance économique Post-Covid (PREPOC 2020-2023)

parmi les chômeurs en quête active d'emploi est important également ici. En effet, en Haïti, plus particulièrement en milieu urbain, l'on trouve une importante population d'inactifs disponibles. 80 % des emplois existants sont informels et aussi précaires que les entreprises ou Unités de Production Informelle (UPI) elles-mêmes.

- **Des inégalités sociales liées au non-respect de l'État de droit**

- Il est important de souligner qu'avant le tremblement de terre de 2010, les droits humains essentiels notamment le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation, l'égalité des sexes et la non-discrimination, le droit à la sécurité et à la protection contre l'exploitation n'étaient pas reconnus en Haïti. De ce fait, la majorité des jeunes de moins de 25 ans se consacrent à des tâches domestiques ou comme aides familiales agricoles non rémunérées et ne sont pas instruits, principalement les filles et les jeunes femmes.

- **Une faible politique d'absorption des jeunes dans l'apprentissage ou dans les formations techniques professionnelles pour leur développement futur combinée à la faiblesse du secteur privé formel** - il ressort une incapacité des établissements du secteur privé formel à créer des emplois au regard de la forte population des jeunes en capacité de travailler mais inactifs.

- **Une absence de protection sociale** – comme dans la plupart des PMA, la couverture sociale exclut les opérateurs du secteur informel et ne prend pas en compte ni le chômage, ni le handicap.

- **La faible formation du capital humain** – Haïti occupe la 170ème place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, il ressort qu'en matière de niveau d'éducation - facteur déterminant d'accès à un bon niveau de revenus - seulement 46 % des hommes et 39 % des femmes ont achevé avec succès le niveau d'étude primaire. Cependant, il existe des disparités comme nous le voyons au niveau du genre, mais aussi au niveau des régions. En effet, ce taux est estimé à 64 % dans les régions urbaines et à 30 % dans les régions rurales.

- **Une corruption très élevée** - selon le rapport 2020 de Transparency International, Haïti occupe la 164ème place sur 180 pays. Ce qui prouve que beaucoup d'efforts restent à faire dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires en Haïti.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Établissement et maintien d'un partenariat public-privé renforcé ;
- Élaboration d'une feuille de route et d'un agenda pour le dialogue public-privé au niveau national ;
- Élaboration plus concertée des stratégies sectorielles de développement pour une meilleure prise en compte effective des besoins et contributions de l'ensemble des partenaires socioéconomiques secteur privé
- Renforcement des institutions étatiques, notamment l'évaluation du cadre juridique et réglementaire en matière de création et de formalisation des entreprises dans le secteur formel ;
- Conception permanente des réformes visant à améliorer le climat des affaires ;
- Respect des accords ;
- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;

- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public ;
- Mise en place d'une cellule ou commission devant travailler à promouvoir et à vulgariser les avantages incitatifs à accorder au secteur privé des marchés (affaires) sur le court, moyen et long terme.
- Instances multilatérales et bilatérales qui devraient promouvoir une inclusion plus poussée des partenaires sociaux, notamment les acteurs clés du secteur privé et de la société civile dans leurs négociations avec le gouvernement d'Haïti.

2. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gent féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plateformes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes, au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Création d'un climat favorable à l'investissement en accordant des incitatifs par exemple favoriser l'accès au crédit à des taux d'intérêt bonifiés et des conditions de remboursements souples et flexibles ;
- Établissement d'un vrai partenariat entre l'État et le secteur bancaire pour encourager les financements et les investissements au niveau national, notamment promotion de l'auto-emploi chez les jeunes et chez les femmes ;

- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;
- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
- Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
- Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
- Promotion d'un meilleur accès des femmes et des jeunes à la gestion et la propriété foncière.
- Suppression des frais minimaux pour la création d'entreprise et raccourcissement du délai

d'attente d'enregistrement et d'authentification des documents ;

- Constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.

4. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Individuelles vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprise ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprise ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;

- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;

- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;

- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;

- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation ;

5. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

6. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;
- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'événements heureux (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents etc.) dans la vie des travailleurs.

7. Promouvoir la digitalisation/les nouvelles technologies

Cette démarche devrait consister à/et permettre de :

- Actualisation/renforcement des aptitudes digitales des acteurs économiques
- Facilitation de l'accès à une variété de services et d'opportunité grâce à l'internet et les TIC à travers des reformes opportunes et des projets/programmes d'envergure nationale.
- Promotion du paiement des taxes et autres services en ligne :
- Offre de programmes d'alphabétisation numérique à large échelle,
- Promotion de formations et de métiers d'ingénierie pour capitaliser l'innovation à travers des partenariats stratégiques (Écoles-Entreprises, État et partenaires au développement, etc.).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023